

RCS : BEAUVAIS
Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00087
Numéro SIREN : 510 589 963
Nom ou dénomination : A.D.T.SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2023 sous le numéro de dépôt 3248

S.A.R.L. ADT SERVICES

SARL au capital de 3.200 euros

**16 rue de Monceaux
60650 HODENC EN BRAY**

510.589.963 R.C.S. BEAUVAIS

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} AOUT 2023**

Le premier août deux mille vingt-trois, à dix-huit heures,

Monsieur Frédéric DUBOIS, propriétaire des 32 parts sociales composant le capital social de la société ADT SERVICES, associé unique et gérant de ladite société.

I. A pris les décisions suivantes

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce ;
- En cas de dissolution de la Société, désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et obligations ;

PREMIERE DECISION - DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

L'associé unique, par application de l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuvés par le procès-verbal des décisions de l'associé unique du 20/06/2023, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide de ne pas dissoudre la Société à compter de ce jour.

FD

DEUXIEME DECISION - NOMINATION DE LIQUIDATEUR

Compte tenu de la décision de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, l'associé unique constate qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les associés.

TROISIEME DECISION - DÉLÉGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique Président

Frédéric DUBOIS

SARL A.D.T Services

16 rue de Monceaux

63550 HODENC-EN-BRAY

Tel : 06 82 67 67 28 - adtservices.fr

Capital social 3200 €

RCS de la Seine-Maritime N° 589 963

Siret 510 889963 0001 4012 4012 4012

TVA Intracommunautaire FR23310589963

